

Les taxes spéciales

“Commençons donc par les taxes spéciales. Mon honorable ami se montre extrêmement modéré dans sa taxe de 1 p. 100 sur les banques, les sociétés de crédit, les sociétés d'administration et quelques compagnies d'assurances. Je ne sais, quant à ces dernières, s'il les a toutes taxées; peut-être le saurons-nous plus tard. Ces puissantes compagnies auront un motif de croire qu'elles ont un ami au tribunal, ou plutôt au siège même du pouvoir. La pointe de l'aiguille avec laquelle il leur gratte l'épiderme leur causera pas le moindre mal; ce ne sera pour elles que la sensation d'une surprise agréable, celle de s'en être tirées aussi aisément.

Augmentation des frais de port

“L'augmentation des frais de port, qui, dans un cas, est de 33, et dans l'autre de 50 p. 100, est, selon moi, une tentative extrêmement douteuse. Je doute que de cette source le Gouvernement obtienne un revenu bien considérable. Dans son exposé de la situation, le ministre des Finances de l'époque (Sir George Foster) disait en 1896 :

Il y a maintenant un écart de \$800,000 entre les recettes et les dépenses de l'administration postale, et je crains que cela ne retarde quelque peu la réduction que l'on demande du port des lettres dans ce pays.

“Telle est l'opinion qu'émettait alors le ministre des Finances, homme de grandes ressources, comme chacun sait; mais il n'a pas eu le courage manifesté par d'autres qui sont venus après lui. Quatre ou cinq années plus tard, le directeur général des Postes était mon collègue sir William Mulock qui, lui, a pensé qu'en réduisant les frais de port il augmenterait le revenu au point de pouvoir faire disparaître le déficit qui existait dans le budget des postes.

“A la suite d'une légère augmentation dans la première année, la recette s'accrut immédiatement, et elle n'a cessé de s'accroître depuis; si bien qu'à l'heure actuelle le chiffre de l'excédent dépasse celui du déficit de 1896. Mon honorable ami espère-t-il qu'en augmentant le tarif comme il le propose, il va tant soit peu enrichir le trésor? Je le répète, cela est douteux, et le temps, et le temps seul nous le dira. (Applaudissements.)

Injuste envers l'homme pauvre

“Quant aux autres articles compris dans les taxes spéciales, je n'ai rien à ajouter à ce qu'en ont dit ceux de mes collègues qui déjà ont pris la parole dans ce débat. Mais il y en a un sur lequel je désire tout particulièrement appeler l'attention de la Chambre, et quant à celui-là, j'en conteste absolument l'équité. Je veux parler de la taxe sur les voyages en chemins de fer. Cette taxe est, à mon sens, absolument injuste pour le pauvre et elle est toute au bénéfice et à l'avantage du riche. Mon honorable ami frappe les voyageurs en chemin de fer